

Plan de lutte 2025-2026

339 - Centre Pauline-Julien

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Démarche d'évaluation des résultats pour être conforme à la L.I.P

SE SERVIR DE L'ANALYSE DE SITUATION

Vulnérabilité ou problématiques	cible	Comportements attendus
Situation des élèves dans le processus d’immigration... Situation sociale, précarité du niveau de vie des élèves à l’extérieur du centre. La situation pandémique rend les liens difficiles à tisser. Grand écart entre les niveaux socio-économiques des étudiants : de l’université à l’analphabète fonctionnel. Méconnaissance des droits civils, de leurs droits et des règles de fonctionnement du système de l’éducation québécois et de l'école	Assurer l’apprentissage du français langue seconde dans un milieu sain où l’intégrité sociale, psychique et physique de la personne est préservée. Sensibiliser, accompagner, informer, orienter et prévenir les élèves.	S’approprier davantage le code de vie. Création d’un sondage à diffuser auprès des élèves pout recueillir leur préoccupation. Parvenir à régler des conflits ainsi que des divergences de point de vue dans une ambiance sans intimidation. Prendre le temps de solutionner les conflits de communication. Chaque personne qui fréquente le centre peut être en mesure de se confier sur des problématiques quelconques. Mesures de

Moyens retenus: Prévention universelle	Moyens retenus: Interventions ciblées
Pour les élèves : Enseigner systématiquement les comportements attendus dans tous les groupes -S'approprier les notions de résolution des conflits (enseignants).	1. L’élève ou le membre du personnel victime doit être accompagné immédiatement par un intervenant du centre : - S’il s’agit d’un élève : l’intervention doit être dirigée par la direction adjointe, - En collaboration avec les CFS, TTS. - La direction le cas échéant (selon la gravité du cas) 2. S’il s’agit d’un membre du personnel : la direction du centre doit intervenir.

ORGANISER L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Moyens pour évaluer la cible	Quand et Qui?
Développer la connaissance de leurs droits, création de visuels pour appuyer le code de vie (code de vie en image), campagne de sensibilisation par le TTS et CFS. Médiation interculturelle ainsi que des ateliers de formation sur la communication pacifique. Produire des ateliers sur des thématiques sensibles qui puissent démystifier et aller au-delà des tabous. Dépôt de l’information sur l’intimidation Présentation aux élèves des recours qu’ils ont à leur disposition	Le personnel de l'école : 1. Rencontrer la direction adjointe de son secteur ou la direction du centre. 2. Compléter la fiche de signalement 3. Faire le retour avec le personnel concerné 4. Rencontrer individuellement les personnes impliquées 5. Séances de formation sur l’intimidation, la violence au travail. Les élèves : 1. Demander à rencontrer la direction adjointe de son secteur 2. La direction adjointe reçoit le plaignant ou la plaignante 3. La direction adjointe considère l’intérêt de la demande 4. La direction adjointe communique avec les personnes impliquées 5. La direction adjointe complète la fiche de signalement en présence du TTS si désiré par l’élève

ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS

Degré d'atteinte des objectifs	Ajustement pour l'année suivante
Dans notre centre de francisation pour adultes, les cas de violence et d'intimidation ne sont pas rapportés et donc difficiles à être évalués. cependant de très rares cas de conflits sont rapidement réglés	Des ateliers de sensibilisation pour encourager à dénoncer des cas de violence ou d'intimidation sont prévus, pour mieux outiller nos élèves et notre personnel à gérer ces situations, si elles se présentaient.

Évaluation des mesures de mise en place pour collaborer avec les parents
N-A